



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement social

Question écrite n° 20946

### Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les inquiétudes des organisations nationales de locataires. En effet, confrontées aux restrictions budgétaires, les associations, à quelques jours du congrès HLM de Lille, lancent un cri d'alarme sur la situation dramatique du logement social. Alors que le déficit de logements sociaux s'accroît, l'année 2003, avec les mesures d'économie budgétaire (gel de 35 % des crédits votés par le Parlement fin 2002), va connaître une accentuation du déficit qui risque à terme d'aboutir à l'annulation pure et simple des crédits. Selon les organisations, les 50 000 PLUS nouveaux chaque année sont insuffisants. Le département de l'Isère n'échappe pas à la règle puisque l'Observatoire associatif du logement relève, pour la période du 1er juin 2001 au 15 octobre 2002, 10 806 attributions pour 47 639 demandes de logement social enregistrées. Sur la seule agglomération grenobloise, 9 980 ménages étaient demandeurs d'un logement social au 1er janvier 2001 (+ 10 % par rapport à l'année précédente) et les données du rapport montrent une croissance constante de la demande. Alors que le Gouvernement a annoncé la mise en oeuvre d'un plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion, plan qui comporte un volet sur le renforcement de l'accès au logement des personnes les plus démunies, les mesures prises en matière budgétaire vont à l'encontre de ce droit au logement. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin que le logement social devienne une véritable priorité nationale par un effort de construction significatif, en renforçant l'efficacité des aides à la pierre et à la personne.

### Texte de la réponse

Le budget 2004 du logement va permettre la mise en oeuvre des priorités gouvernementales que sont la relance de la production locative, la rénovation urbaine et le développement de l'accession sociale à la propriété. S'agissant des objectifs en matière de logements locatifs sociaux, grâce à la baisse du taux du livret A intervenue le 1er août 2003, les organismes HLM bénéficieront de conditions plus favorables pour lancer des constructions nouvelles. Ainsi, la production de logements locatifs sociaux sera portée à près de 80 000 en 2004 : 48 000 logements financés hors zones urbaines sensibles en prêt locatif à usage social (PLUS) et en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI) ainsi que 12 000 prêts locatifs sociaux (PLS) auxquels s'ajouteront 15 000 logements situés en zones urbaines sensibles financés par la nouvelle Agence nationale de la rénovation urbaine et, enfin, 5 000 logements réalisés par l'Association foncière logement. Il faut rappeler qu'entre 1998 et 2000, le nombre moyen de logements locatifs sociaux réalisés n'avait pas dépassé 50 000. En ce qui concerne l'accession sociale à la propriété, le Gouvernement développe sa politique d'aides à destination des ménages modestes afin de répondre à leurs souhaits d'acquiescer un logement de qualité dans de bonnes conditions de sécurité financière. Ainsi, ce sont environ 10 000 logements qui seront aidés en 2004 avec une offre nouvelle de logements dans le cadre de la location-accession pour les ménages les plus modestes. Ce nouveau produit permettra à des ménages d'accéder à la propriété après une phase locative et offrira aux accédants une garantie de rachat en cas d'accident de la vie au cours de la phase d'accession. Enfin, une des priorités du Gouvernement est de rendre plus efficace le financement en faveur de l'amélioration de l'habitat

privé. Pour ce faire, la dotation budgétaire de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat est stabilisée à un niveau élevé afin de prendre en compte les priorités que sont, notamment, la production de logements à loyers maîtrisés par la voie du conventionnement APL ou intermédiaire, la remise sur le marché de logements vacants, la lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité et le traitement des copropriétés dégradées. Par ailleurs, pour 2004, les crédits affectés aux fonds de solidarité pour le logement ainsi que ceux destinés au financement de l'aide à la médiation locative sont consolidés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Biessy](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20946

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 2003, page 5072

**Réponse publiée le :** 16 mars 2004, page 2055